



VILLE DU PECQ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 7 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33
...

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux
en date du 31 janvier 2024

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

15 FEV. 2024

transmis en Sous-Préfecture le

13 FEV. 2024

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI,
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES,
M. PRACA, Maires-Adjoints,
Mme JOURDRIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, Mme CLARKE, M. LEPUT,
Mme SERIEYS, M. LELUBRE, Mme WEILL-LOGEAY,
M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,
M. HULLIN, M. FRANÇOIS, M. CHARLES, Mme THEBAUD, M. BIZET, Mme
HERBERT, Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

M. GALPIN, pouvoir remis à Mme JOURDRIN
Mme BEHA, pouvoir remis à Mme DESFORGES
Mme CAMPION, pouvoir remis à Mme DE BROSSES
M. SIMONIN, pouvoir remis à M. SIMONNET
M. BUYS, pouvoir remis à Mme THEBAUD

Absents : Mme DE CHABOT

Secrétaire de séance : M. PRACA

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le quorum est atteint. Installation d'une
nouvelle Conseillère Municipale. Le procès-verbal de la séance du 20
décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.
La séance est levée à 22h30.

N° 24-1-13

OBJET

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION
D'UNE MAISON MÉDICALE – LOTS 1, 5,6,7 et 11**

M. DOAN explique que pour pallier à une offre de soin manquante sur la commune,
la Ville du Pecq souhaite construire un bâtiment d'environ 410 m² destiné à accueillir 6
médecins généralistes et 2 internes.

2 cabinets supplémentaires seront intégrés à la structure pour être loués à des
infirmières et des sages-femmes.

La Ville dispose d'un foncier, situé entre l'avenue Charles de Gaulle et la Seine, qui est
déjà occupé par un groupe scolaire, un gymnase, un parc, un terrain de sport extérieur
et un local dédié aux animateurs jeunesse de la Ville.

La maison médicale viendrait se placer au sein de cet ensemble, à l'endroit actuel du
skate-park, en bord de Seine. Le bâtiment serait accessible par le quai du 8 mai 1945
qui dispose déjà d'un parking public le long de la voie.

L'objectif de la commune est de réaliser une structure simple, adaptée aux besoins, de préférence de plain-pied (fonctionnelle pour les médecins et s'intégrant dans le cadre naturel des bords de Seine.

M. DOAN rappelle que par délibération n° 22-2-6 du 6 avril 2022, le Conseil Municipal a donné délégation d'attribution à Madame le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour : « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée concernant les fournitures et/ou les services ainsi que des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée jusqu'à 500 000 € HT inclus concernant les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Le montant global maximum des marchés de travaux afférent à cette opération étant supérieur à 500 000 € HT, par délibération du 4 octobre 2023, le Conseil Municipal a autorisé le lancement et la conclusion du marché de travaux pour la construction d'une maison médicale, sur la base d'une estimation pour chacun des lots.

Suite à la consultation lancée par avis d'appel public à concurrence en date du 13 octobre 2023, les différents lots du marché de travaux peuvent être attribués, à l'exception :

- Des lots n° 3 « Charpente-Couverture-Etanchéité » relancé car déclaré sans suite pour motif d'intérêt général d'ordre financier et n° 12 « Ascenseur » relancé du fait d'une concurrence insuffisante.
- Des lots 1, 5, 6, 7 et 11 en fonction des analyses finales dont le montant de l'offre la mieux-disante dépasse l'estimation arrêtée dans la délibération du 4 octobre 2023.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution et la signature des lots 1, 5, 6, 7 et 11 dans les conditions suivantes :

Lot(s)	Désignation	Estimation (H.T.)	Montant (H.T)	Entreprise
01	VRD-ESPACES VERTS	93 000,00 €	119 577,60 €	CHAMPION JR
05	CLOISONS DOUBLAGE FAUX PLAFONDS	90 000,00 €	97 362,00 €	CIP
06	MENUISERIE INTERIEURE-STORES	77 000,00 €	86 074,42 €	JPV
07	REVETEMENTS DE SOL - FAIENCE	26 000,00 €	48 079,00 €	OMNI DECORS
11	PORTES AUTOMATIQUES	6 700,00 €	7 496,00 €	CITEC

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 23-6-19 du 4 octobre 2023 portant autorisation de lancement et signature d'un marché de travaux pour la construction d'une maison médicale,

Considérant la nécessité d'attribuer les lots 1, 5, 6, 7 et 11 du marché de travaux pour la construction d'une maison médicale,

Considérant la nécessité de donner une délégation à Madame le Maire pour attribuer le marché, celui-ci n'entrant pas dans la délégation permanente accordée par le Conseil Municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme – Travaux du 26/01/2024,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

AUTORISE Madame le Maire à attribuer et à signer :

- Le lot 1 « Voirie Réseaux Divers (VRD) – Espaces Verts » du marché de travaux pour la construction d'une maison médicale, avec la société CHAMPION JR sise 8, rue du Pince Loup 78 112 Saint-Germain-en-Laye, pour un montant de 119 577.60 € HT soit 143 493.12 € TTC.
- Le lot 5 « Cloisons doublages faux plafonds » du marché pour la construction d'une maison médicale, avec la société CIP (Cloisons Isolation Plafonds) sise 11 rue de Brombos 60210 HAUTBOS, pour un montant de 97 362 € HT soit 116 834,40 € TTC.
- Le lot 6 « Menuiserie Intérieure - Stores » du marché de travaux pour la construction d'une maison médicale, avec la société JPV BATIMENT SAS sise 590 rue Jacques Monod 27 017 EVREUX CEDEX, pour un montant de 86 074.42 € HT soit 103 289.30 € TTC.
- Le lot 7 « Revêtements de sol - Faïence » du marché de travaux pour la construction d'une maison médicale, avec la société OMNI DECORS SAS sise 82/84 Chemin de la Chapelle Saint Antoine 95 300 ENNERY, pour un montant de 48 079.00 € HT soit 57 694.80 € TTC.
- Le lot 11 « Portes automatiques » du marché de travaux pour la construction d'une maison médicale, avec la société CITEC sise 36 route nationale 6 – 69 380 LISSIEU, pour un montant de 7 496.00 € HT soit 8 995.20 € TTC.



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence BERNARD
078-217804814-20240207-24-1-13-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Le préfet de la région Île-de-France, préfet de police, a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de l'inspection de la police municipale de la commune de [Nom de la commune], en date du [Date].

Le rapport mentionne les constatations effectuées lors de la visite de la commune le [Date] et les recommandations formulées en conséquence.

Il est demandé à votre service de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour assurer le respect des prescriptions mentionnées dans le rapport et de faire connaître à la préfecture de police les actions entreprises à cet effet.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute considération.

Le préfet de la région Île-de-France, préfet de police

[Signature]

En copie de ce rapport, vous trouverez également le rapport de l'inspection de la police municipale de la commune de [Nom de la commune], en date du [Date].

Il est demandé à votre service de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour assurer le respect des prescriptions mentionnées dans le rapport et de faire connaître à la préfecture de police les actions entreprises à cet effet.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute considération.

Le préfet de la région Île-de-France, préfet de police

[Signature]

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20240207-24-1-13-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024